

# Grève illimitée des ambulanciers inter-hospitaliers du CHU de Toulouse : la direction s'obstine dans le silence

Trois jours après le déclenchement du mouvement, aucune réponse, aucune négociation. Les équipes tiennent et relance de nouvelles journées de mobilisation à partir du Lundi 18 Mai 2026.



Toulouse, 14 mai 2026



Grève déclenchée le 11 mai 2026



CHU de Toulouse

Le 11 mai 2026, les ambulancier·ères inter-hospitalier·ères du CHU de Toulouse ont déclenché une **grève illimitée** pour exiger la reconnaissance de leurs missions réelles, de leurs risques quotidiens et de leurs droits statutaires. Trois jours plus tard, la direction du CHU n'a engagé aucune négociation. Elle refuse de recevoir les représentants du personnel.

Face à ce mépris institutionnel, les ambulancier·ères en grève réaffirment avec force leur détermination : **le mouvement se poursuit, sans limite de durée, jusqu'à l'obtention de réponses concrètes.**

**« La direction du CHU de Toulouse choisit délibérément l'immobilisme. Nous ne pouvons pas et ne voulons pas l'accepter. Nos revendications sont légitimes, documentées, et reconnues dans d'autres CHU de France. »**

## DES MÉTIERS EXPOSÉS, UNE RECONNAISSANCE INEXISTANTE

Chaque jour, les ambulancier·ères inter-hospitaliers assurent les liaisons entre Purpan, Rangueil, Larrey, l'Oncopole et l'Hôpital des Enfants. Ils transportent des patients infectieux, immunodéprimés, psychiatriques, des détenus sous escorte, des victimes de violences — et régulièrement, des personnes décédées, y compris des enfants, qu'ils déposent seuls dans les casiers réfrigérés la nuit, les week-ends et les jours fériés.

À cela s'ajoute une dérive structurelle : la pénurie de médecins au SAMU conduit à confier aux ambulanciers des transports médicalisés complexes, sans renfort soignant ni formation adaptée. Plus de responsabilités, moins de moyens — et toujours aucune compensation.

## NOS REVENDICATIONS — CLAIRES ET NON NÉGOCIABLES

- L'attribution de la **NBI et de l'IFR (118 €)**, conformément à la décision du Conseil d'État n°467063 du 19 juillet 2023, déjà appliquée aux CHU d'Angers et de Tours.
- Une **fiche de poste actualisée**, reflétant les missions réelles exercées en 2026 (l'actuelle date de 2020).

- Un **cadre réglementaire moderne** pour les transports de corps : 1 660 transports annuels ne peuvent reposer sur des textes de 1991 et 2009.
- Des **effectifs suffisants** et des équipements adaptés pour la manutention sécurisée.

### UN APPEL AUX AUTORITÉS ET À L'OPINION PUBLIQUE

Les ambulancier·ères du CHU de Toulouse en appellent à l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, à la tutelle ministérielle et aux élu·es de la région pour qu'ils et elles exercent leur responsabilité face à l'inaction de la direction du CHU.

Ils et elles rappellent que derrière chaque transport, il y a une personne vulnérable qui mérite des professionnel·les reconnu·es, formé·es et soutenu·es. **Ignorer les ambulanciers, c'est ignorer les patients.**

---

#### Contact presse

Collectif Ambulanciers en colère — CHU de Toulouse

[bezialaurent-lang.github.io/ambulancierschutoulouse/blog/](https://bezialaurent-lang.github.io/ambulancierschutoulouse/blog/)

Communiqué diffusé le 14 mai 2026